

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

15/06/2020

Dossier complet le :

16/06/2020

N° d'enregistrement :

F01120P0088

1. Intitulé du projet

Ancien Immeuble Toshiba - Puteaux rue Ampère

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC WATT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Pauline MOREAU

RCS / SIRET

4 4 4 5 6 0 8 7 4

Forme juridique

SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n°39	Projet de construction donnant lieu à un permis de démolir et un permis de construire. Surface de plancher créée : 13 269 m ² Superficie du terrain : 6 485 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste après démolition des constructions existantes sur site, en la construction d'un ensemble immobilier comprenant :

- Environ 170 logements en accession de 13.129 m² SP environ,
- Une crèche livrée "brute / Façades posées à la charge du preneur" située sur la rue Francis de Pressensé d'une surface de 321 m² (environ 30 berceaux),
- Un parc d'une superficie 1.968 m² environ situé à l'angle des rues Volta et Ampère et permettant de rejoindre la rue F. de Pressensé destiné à être cédé à la commune à première demande de celle-ci.
- 170 places de stationnement regroupées sur deux niveaux en sous-sol, accessibles depuis la rue Ampère.
- Des caves en sous-sol

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la démolition totale des bureaux existants et en la construction de logements, d'une crèche, d'un parc et de places de stationnement.

L'objectif est de restructurer et de développer ce secteur par la création d'un nouvel îlot homogène à vocation mixte mais principalement résidentielle.

Le projet s'inscrit dans cet objectif par la démolition d'un bâtiment à vocation de bureaux sans intérêt architectural particulier, sans harmonie avec le tissu voisin et par la construction d'un projet mixte à dominance résidentielle intégrant des espaces verts.

La réalisation d'un espace résidentiel et d'un équipement additionné à un parc offrira non seulement un cadre de vie agréable aux nouveaux habitants mais assurera également une amélioration significative de l'espace urbain profitant aux riverains.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux liés à la réalisation du projet consisteront en la démolition du bâtiment existant sur le site, l'évacuation des matériaux issus de la démolition, la construction du bâtiment et des deux niveaux de sous sol.

Planning de l'opération :

- Dépôt du permis de construire juin 2020
- Obtention du permis de construire décembre 2020
- Mise en chantier 3T 2021
- DAT 4T 2023

Pendant les travaux, les nuisances seront limitées par la mise en place d'une Charte Chantier à Faible Nuisance.

Le bâtiment respectera en outre les contraintes issues de la NF HABITAT HQE et de la Charte Qualité des constructions de la Ville de Puteaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit la réalisation de 5 bâtiments présentant des hauteurs variant de R+3+C à R+4+C

Les accès aux bâtiments seront indépendants :

- L'accès à la crèche, et à une partie des logements et au parking se fera par la rue Francis de Pressensé.
- L'accès au reste des logements se fera par la rue Ampère.
- L'accès au parc se fera par la rue Volta et la rue Francis de Pressensé.

Les 170 places de stationnement automobiles seront réalisées sur 2 niveaux de sous sols. L'accès au parking souterrain se fera sur la rue Ampère.

Le site présente un accès rapide aux transports en commun (T2, Transilien U et L, plusieurs lignes de bus) et aux commerces de proximité.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire et permis de démolir.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface bâtie :	13 269 m ² SDP
- Superficie du terrain :	6 485 m ²
- Nombre d'étages maximal :	R+4+C
- Nombre de sous-sol :	2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

7, rue Ampère
PUTEAUX (92)

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 14' 07" E Lat. 48 ° 52' 33" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont situées à 600 mètres minimum du site, de l'autre coté de la Seine. Il s'agit de la ZNIEFF des Berges de Seine au Bois de Boulogne (type 1) et de la ZNIEFF du Bois de Boulogne (type 2). Voir annexe 6.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE de Puteaux a été approuvé le 19/12/2014
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le site du projet n'est pas : -un bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et ne se situe pas dans la zone tampon associée, -dans un site patrimonial remarquable, -un monument historique et ne se situe pas dans le périmètre de protection des 500m associé.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain étudié se situe en dehors des enveloppes d'alerte de zones potentiellement humides. Voir annexe 8.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Puteaux est concernée par le PPRI de la Seine prescrit le 29/05/1998 et approuvé le 09/01/04 et par le périmètre d'anciennes carrières délimité par l'arrêté préfectoral du 25/11/85. Le site n'est pas concerné par le risque retrait gonflement des argiles. Voir annexe 9
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les études de sol sur le site révèlent une pollution des sols au regard des critères de arrêté du 12 décembre 2014. Les sols seront dépollués et les terres traitées dans la filière adéquate. Voir annexe 10
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain étudié se situe dans la zone de répartition de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par la protection des captages d'eau.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le site inscrit le plus proche est situé à environ 2,5km. Il s'agit de l'Ensemble Urbain à Paris (n°7497).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 9,5km au Nord du site. Il s'agit du site Pointe Aval de l'île Saint Denis appartenant à l'ensemble des "Sites de Seine St Denis".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le site classé le plus proche est celui du Bois de Boulogne à environ 600m du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de prélèvement dans sa phase d'exploitation. Durant la phase de réalisation, un rabattement de la nappe peut être nécessaire à la réalisation des deux niveaux souterrains destinés au stationnement. Cuvelage jusqu'à la cote de la crue décennale. Le RDC du bâtiment a été surélevé de sorte que l'impact soit minimisé.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais résultant de la phase chantier seront gérés en filière adaptée. Les déchets amiantés et contenant du plomb ont été repérés par des diagnostics réalisés par la société ME Synergie en mai 2020 (disponibles sur demande). Le volume des déblais non conforme aux critères ISDI est estimé 4 600 m3 par Soler Environment qui a réalisé le Plan de Gestion en mai 2020.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seuls les matériaux de construction seront nécessaires à la réalisation du projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une zone densément bâtie, il n'aura pas d'impact sur la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur un site et un environnement urbanisé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ICPE n'est présente à proximité du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par le PPRi ni par le risque retrait/gonflement des argiles. Voir annexe 9.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera du trafic correspondant aux habitants et aux usagers du site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Outre les nuisances qui pourraient être occasionnées par la phase chantier et qui seront réduites par les dispositions de la charte chantier faible nuisance, les bruits occasionnés correspondent à ceux du trafic engendré par le projet. Il est concerné par les nuisances sonores engendrées par le trafic. Voir annexe 7.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bâtiment engendrera des émissions lumineuses correspondant à celle d'un immeuble d'habitation. Il sera concerné par les émissions lumineuses de l'environnement urbain.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets de polluants émis correspondent à ceux issus du trafic automobile lié au projet.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets hydrauliques seront ceux des eaux usées et pluviales qui seront évacués par les réseaux adaptés tel qu'ils le sont actuellement par l'immeuble de bureau existant. Une partie des eaux pluviales sera directement rejeté sur le terrain
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets produits en phase chantier seront évacués et traités dans la filière adaptée. En phase d'exploitation, les déchets ménagers seront évacués conformément au règlement municipal.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet constitue un progrès du point de vue architectural et paysager au regard de l'aspect actuel du site. L'architecture du projet peut être appréciée sur la perspective constituant l'annexe 11.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le type d'occupation du site sera modifié, passant d'un usage de bureau à un usage de logement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets suivants sont situés à proximité :

Démolition de la tour Arago et réalisation du projet Eria à Puteaux rue Bellini
Restructuration de la tour Le Metropole à Puteaux rue Arago

Ces projets ne sont pas de nature à présenter des effets cumulés significatifs avec l'opération objet de la présente demande.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin de réduire les nuisances (acoustiques, environnementales, de circulation, salissures,...) pendant la phase des travaux, une charte chantier propre sera mise en place.

L'impact des rejets liquides propres sur l'environnement sera nul, puisque ces liquides seront rejetés dans le réseau de la ville et traités.

Concernant la production de déchets afin de limiter cet impact, les déchets seront triés selon les 3 flux (ordures ménagères, déchets recyclables et verre) et ensuite enlevés et traités par le service prestataire en charge sur la ville.

Les sols pollués seront traités afin de rendre compatible le site avec l'usage projeté, notamment la crèche. Les terres polluées seront évacuées et traitées en filières adaptées. Il est à noter que les espaces extérieurs dépendants de la crèche ne sont pas situés sur de la pleine terre mais au dessus des deux niveaux de parkings en infrastructure évitant ainsi toute possibilité d'exposition du public vulnérable à la pollution des sols.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'impact sur l'environnement sera positif. La transformation de la parcelle actuellement bâtie sur son ensemble se verra occupée par un projet intégrant plusieurs jardins et dont la destination et l'architecture permettent une meilleure intégration dans le tissu voisin. Le projet n'aura pas d'impact sur la faune et la flore, sur l'environnement ou la santé des populations. Le site est déjà urbanisé et imperméabilisé. L'apport de trafic sera faible au regard de l'environnement dense et de l'état existant du secteur. Le site n'est pas soumis aux risques naturels ou technologiques.

Le site sera dépollué et les déchets seront traités via la filière adaptée conformément aux recommandations du plan de gestion. Le chantier limitera les nuisances par une gestion adéquate des plages horaires et des déchets produits. Au vu de ces éléments, la réalisation d'une étude d'impact ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Localisation vis-à-vis des infrastructures de transport classées
Annexe 8 : Localisation vis-à-vis des zones humides
Annexe 9 : Localisation vis-à-vis des risques
Annexe 10 : Pollution des sols
Annexe 11 : Perspectives

9. Engagement et signature

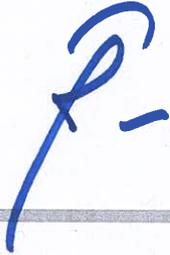
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Paris

le, 16/06/2020

Signature



COGEDIM PARIS METROPOLE

**DOSSIER DES ANNEXES DE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA
REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT**

**Ville de Puteaux
7, rue Ampère**

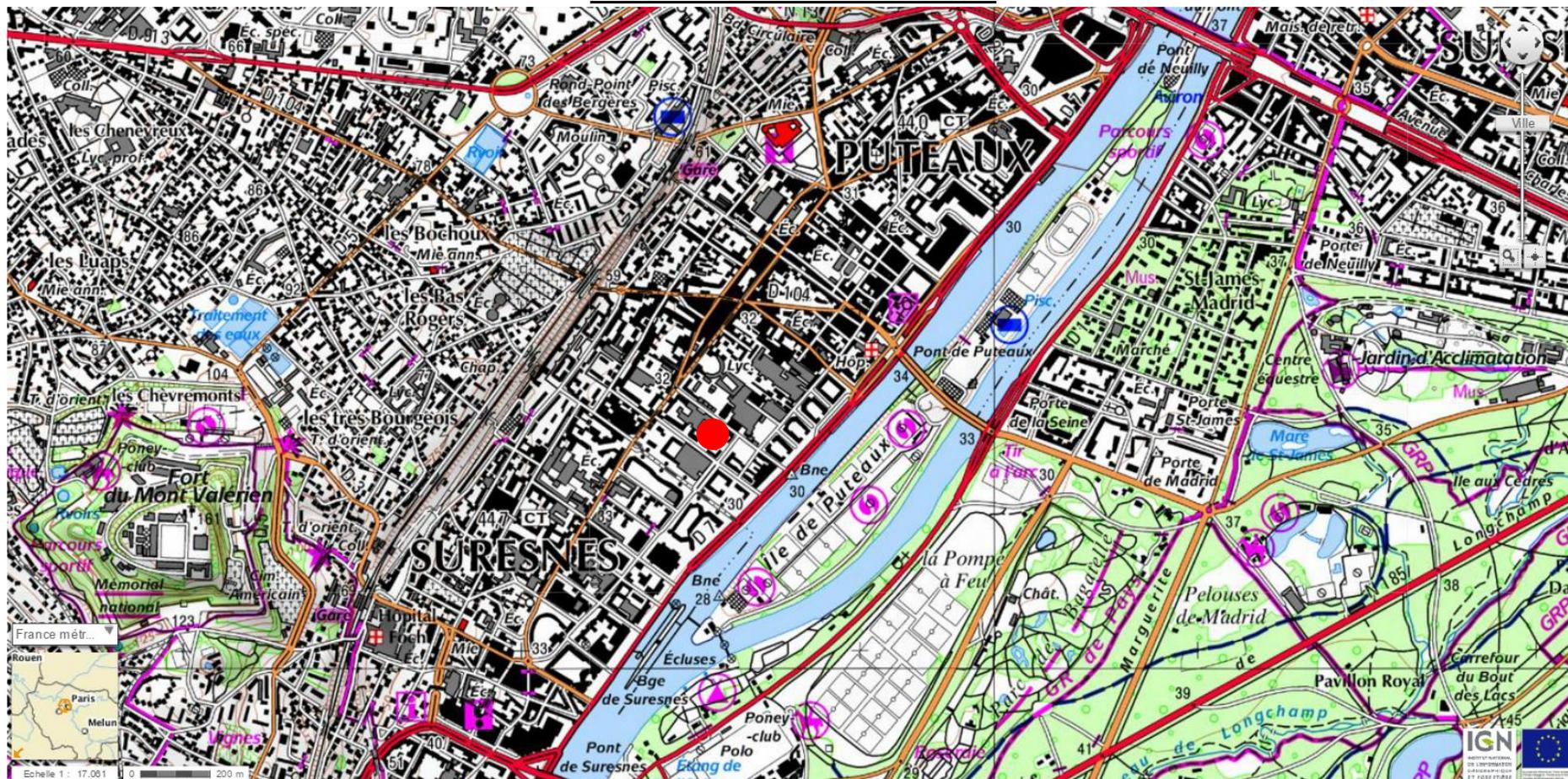
Juin 2020

Sommaire des annexes

- 1 - Annexe 1 : informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
- 2 - Annexe 2 : Situation du projet
- 3 - Annexe 3 : Prises de vue
- 4 - Annexe 4 : Plan de masse
- 5 - Annexe 5 : Plan des abords du projet
- 6 - Annexe 6 : Situation vis-à-vis des ZNIEFF
- 7 - Annexe 7 : Localisation vis-à-vis des infrastructures de transport classées
- 8 - Annexe 8 : Localisation vis-à-vis des zones humides
- 9 - Annexe 9 : Localisation vis-à-vis des risques
- 10 - Annexe 10 : Pollution des sols
- 11 - Annexe 11 : Perspective

Annexe 2

Annexe 2 : Plan de situation

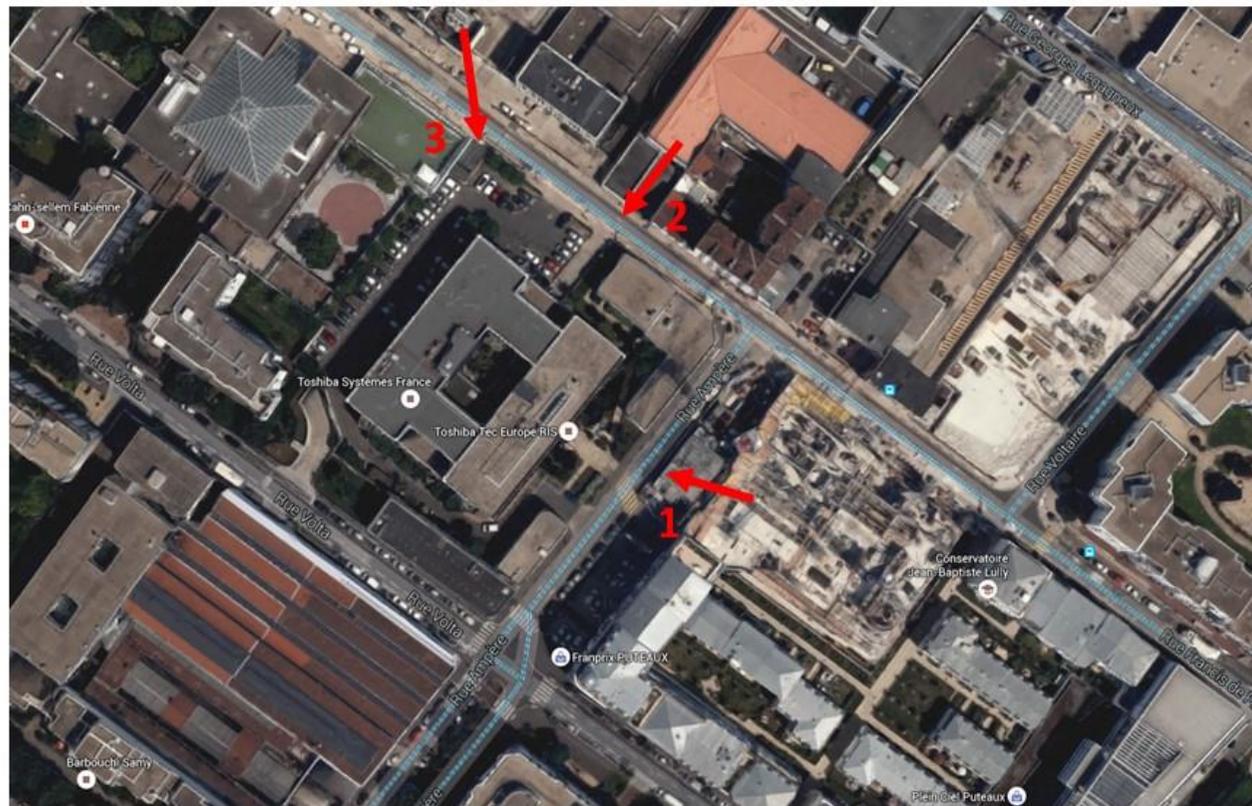


● Localisation du site

Source : IGN

Annexe 3

Annexe 3.1 : Situation des prises de vue



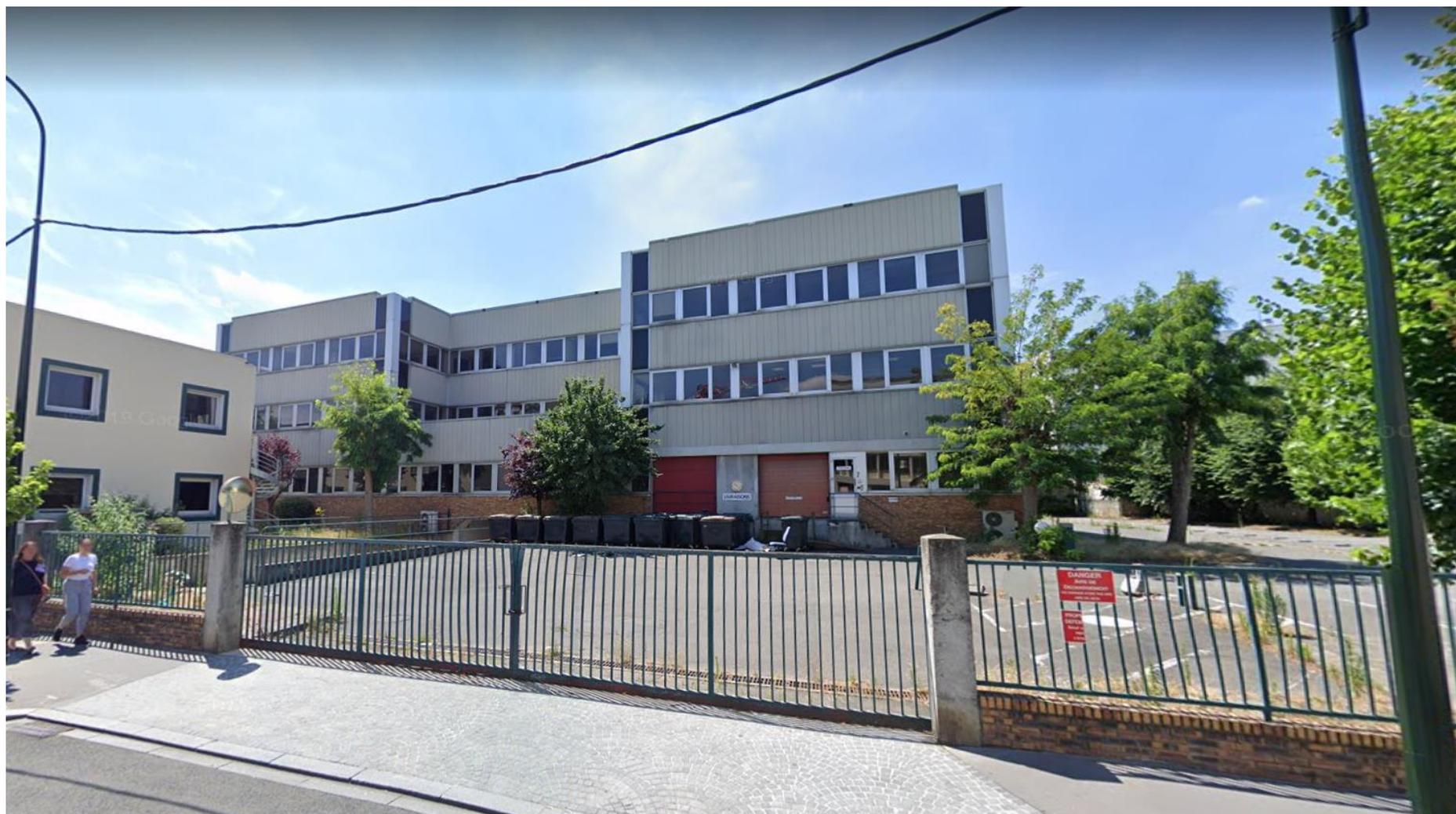
Source : Google

Annexe 3.2 : Prise de vue 1



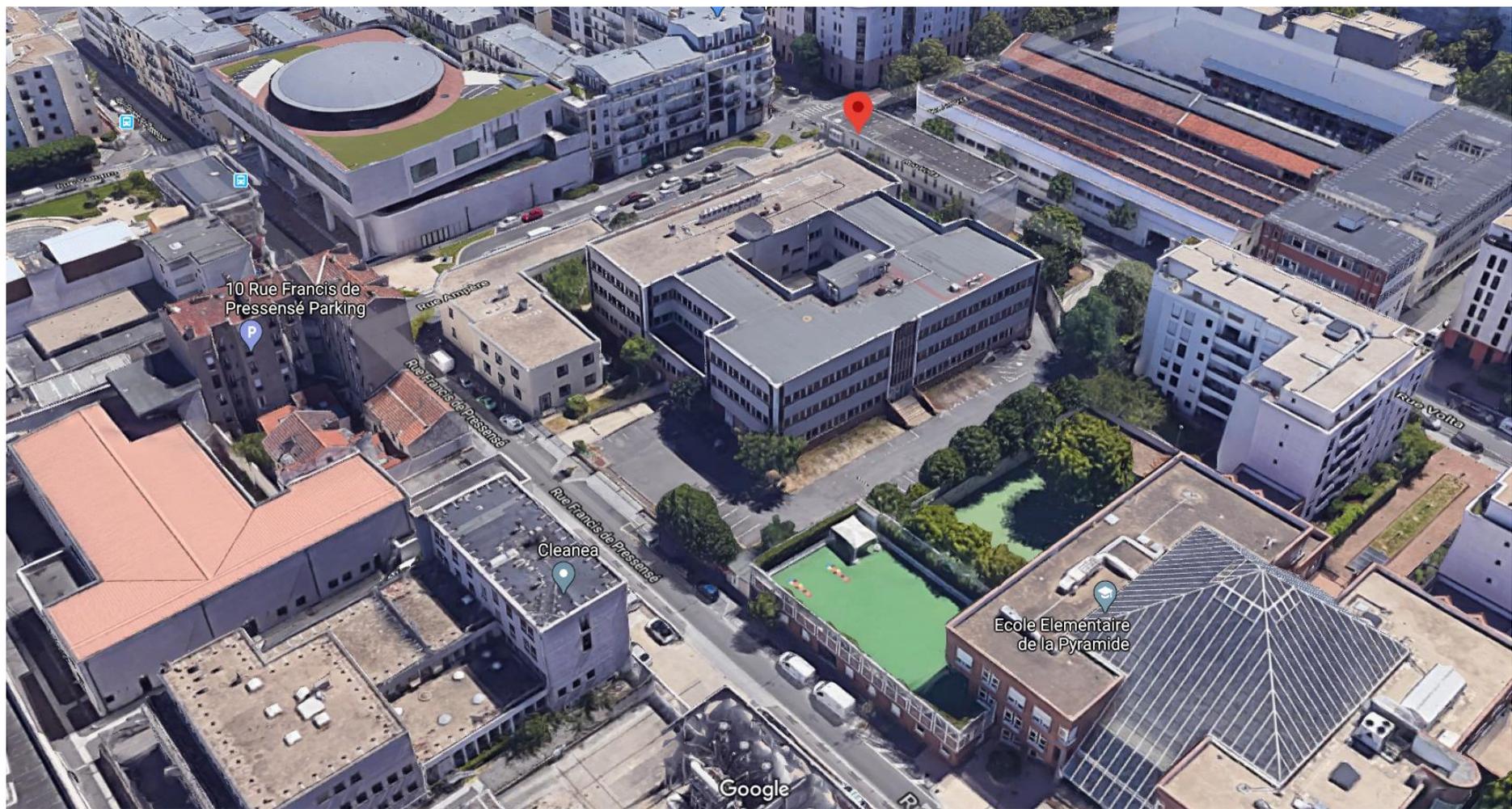
Source : Google – octobre 2019

Annexe 3.3 : Prise de vue 2



Source : Google – octobre 2019

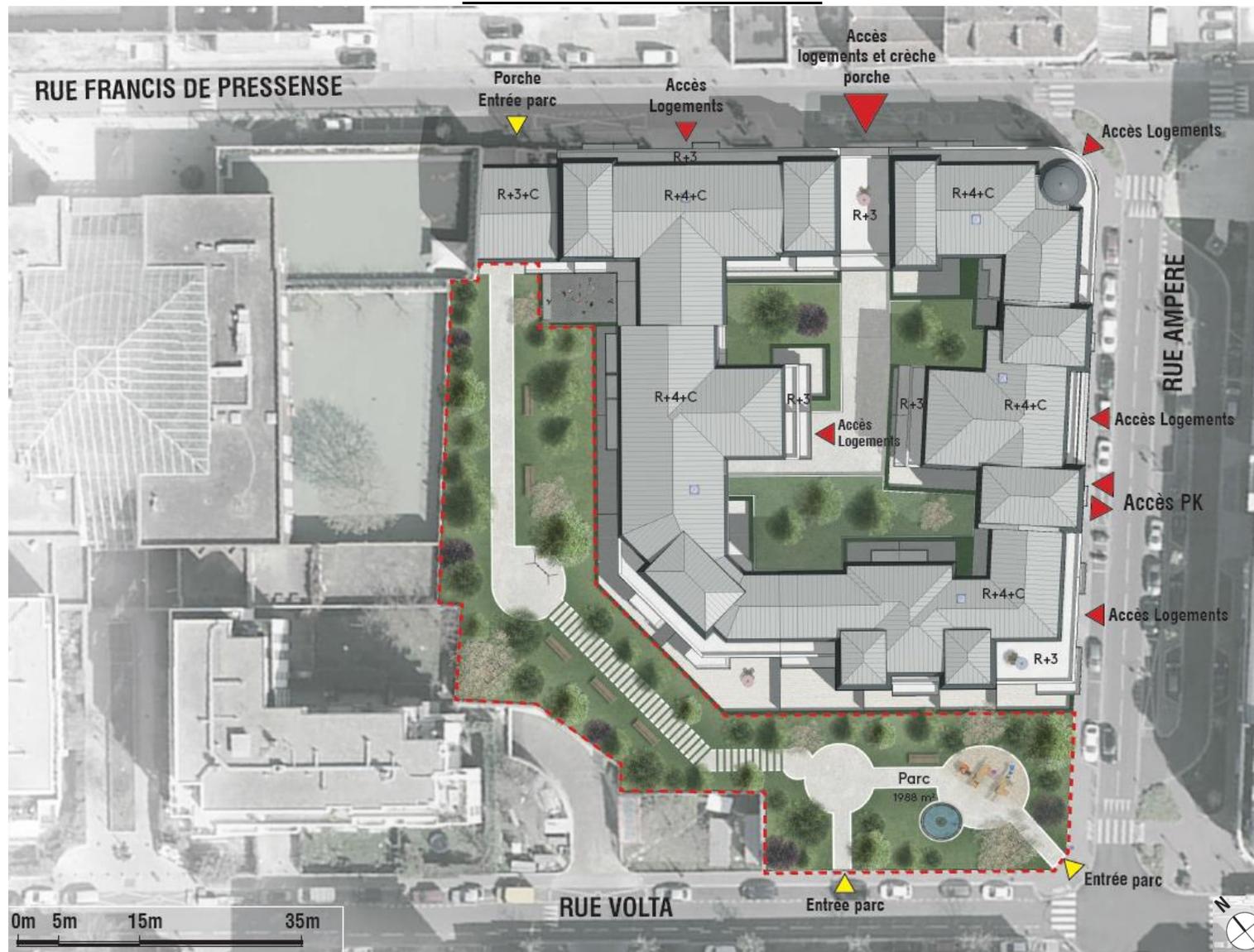
Annexe 3.3 : Prise de vue 3



Source : Google – 2020

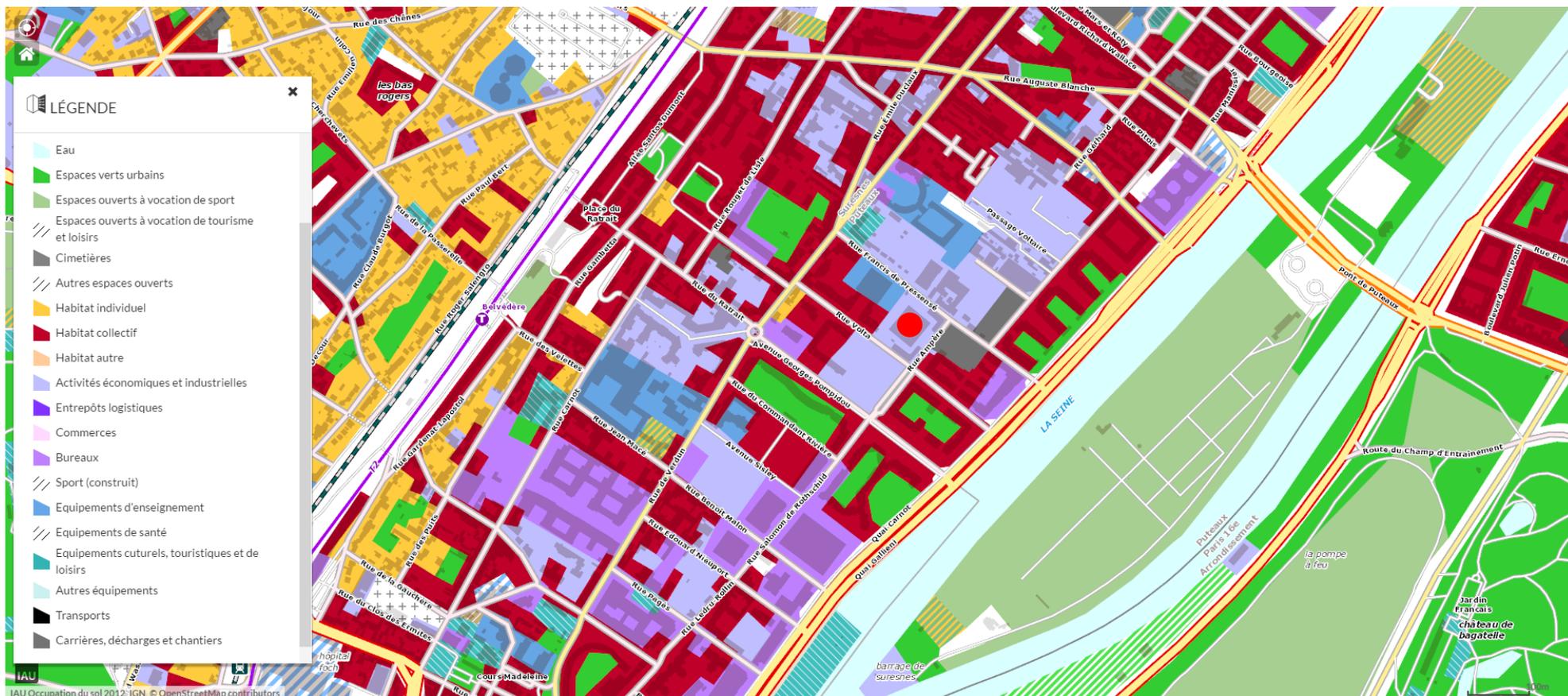
Annexe 4

Annexe 4 : Plan de masse



Annexe 5

Annexe 5 : Plan des abords du projet

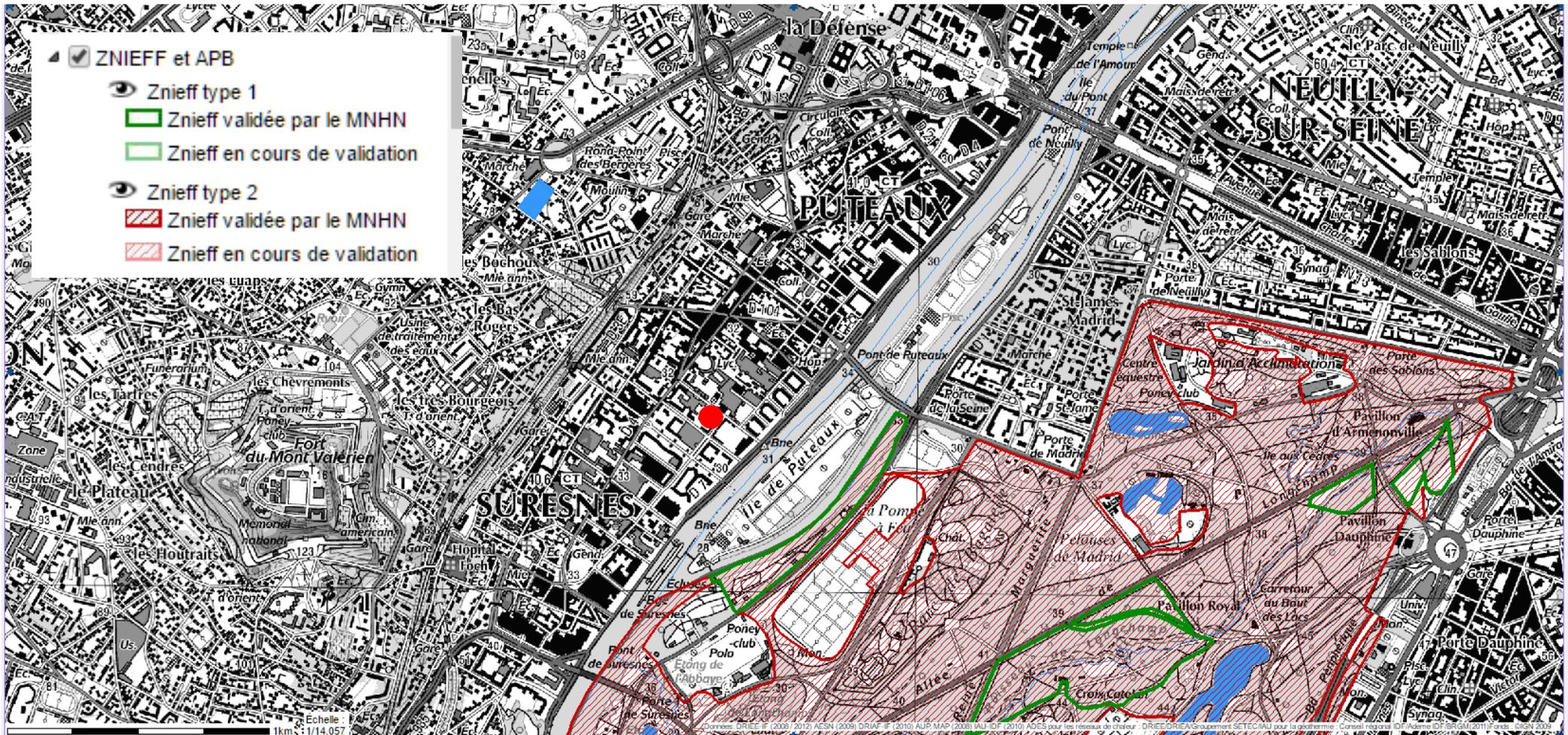


Source : IAUIDF

● Localisation du site

Annexe 6

Annexe 6 : Situation vis-à-vis des ZNIEFF



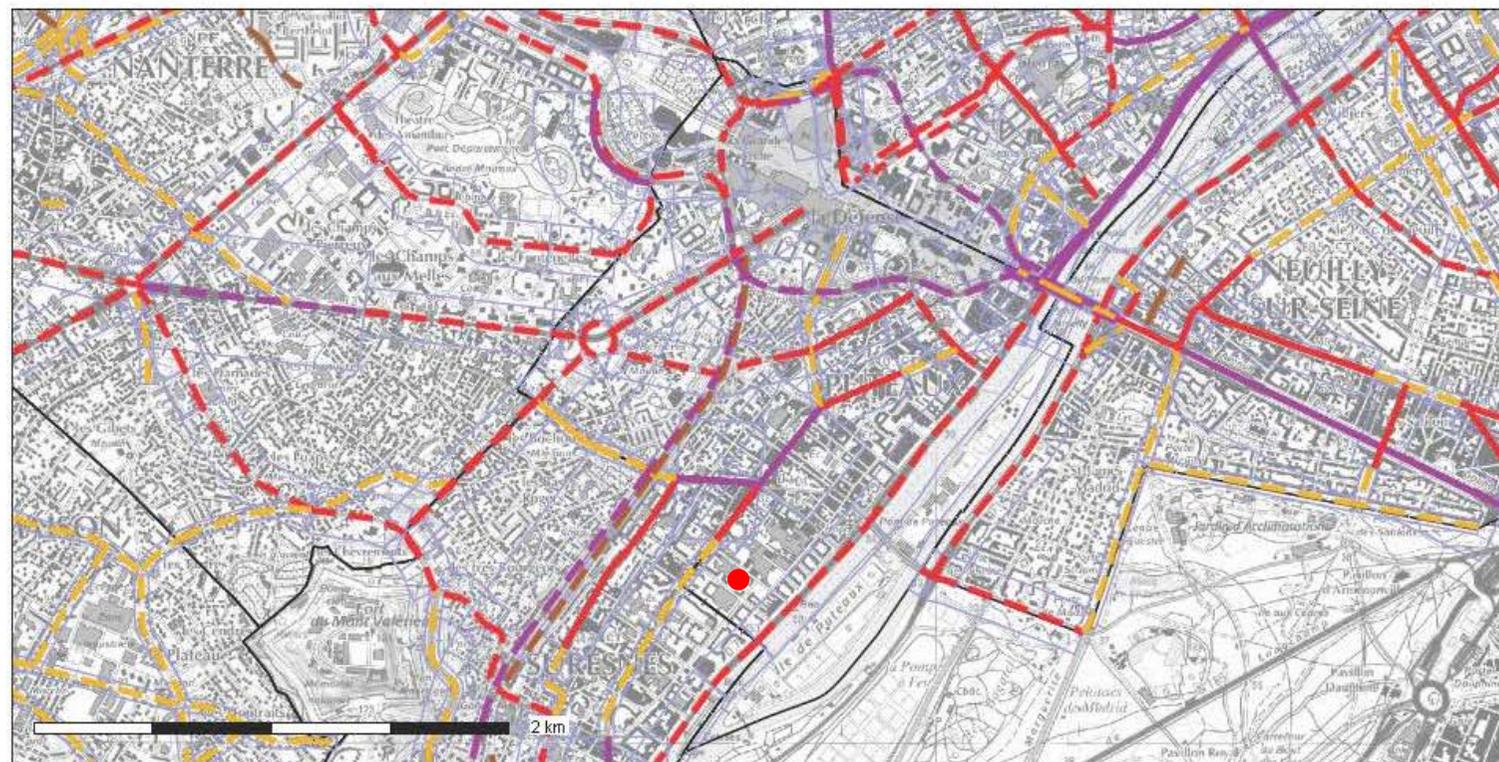
● Localisation du site

Source : DRIEE IdF (Carmen)

Annexe 7

Annexe 7 : Situation vis-à-vis des infrastructures de transport classées

Classement acoustique des infrastructures terrestres



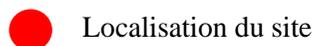
Conception : DRIEA IF
Date d'impression : 30-06

- Classement et type de v
- CAT.1 - TISSU OUVERT
 - CAT.2 - RUE EN U
 - CAT.2 - TISSU OUVERT
 - CAT.3 - RUE EN U
 - CAT.3 - TISSU OUVERT
 - CAT.4 - TISSU OUVERT
 - CAT.5 - TISSU OUVERT
- Secteur(s) affecté(s)

Description :

Cette carte représente les tronçons de routes classés par arrêté préfectoral sur le département des Hauts-de-Seine.

Les informations contenues dans la carte sont présentées à titre indicatif. La carte n'a pas de valeur réglementaire. En cas de doute, il faut se reporter aux arrêtés préfectoraux.



Localisation du site

Carte publiée par l'application CART ELIE
© Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
SG/SPSSI/PSI/PSI1 - CP2I (DOMESTER)

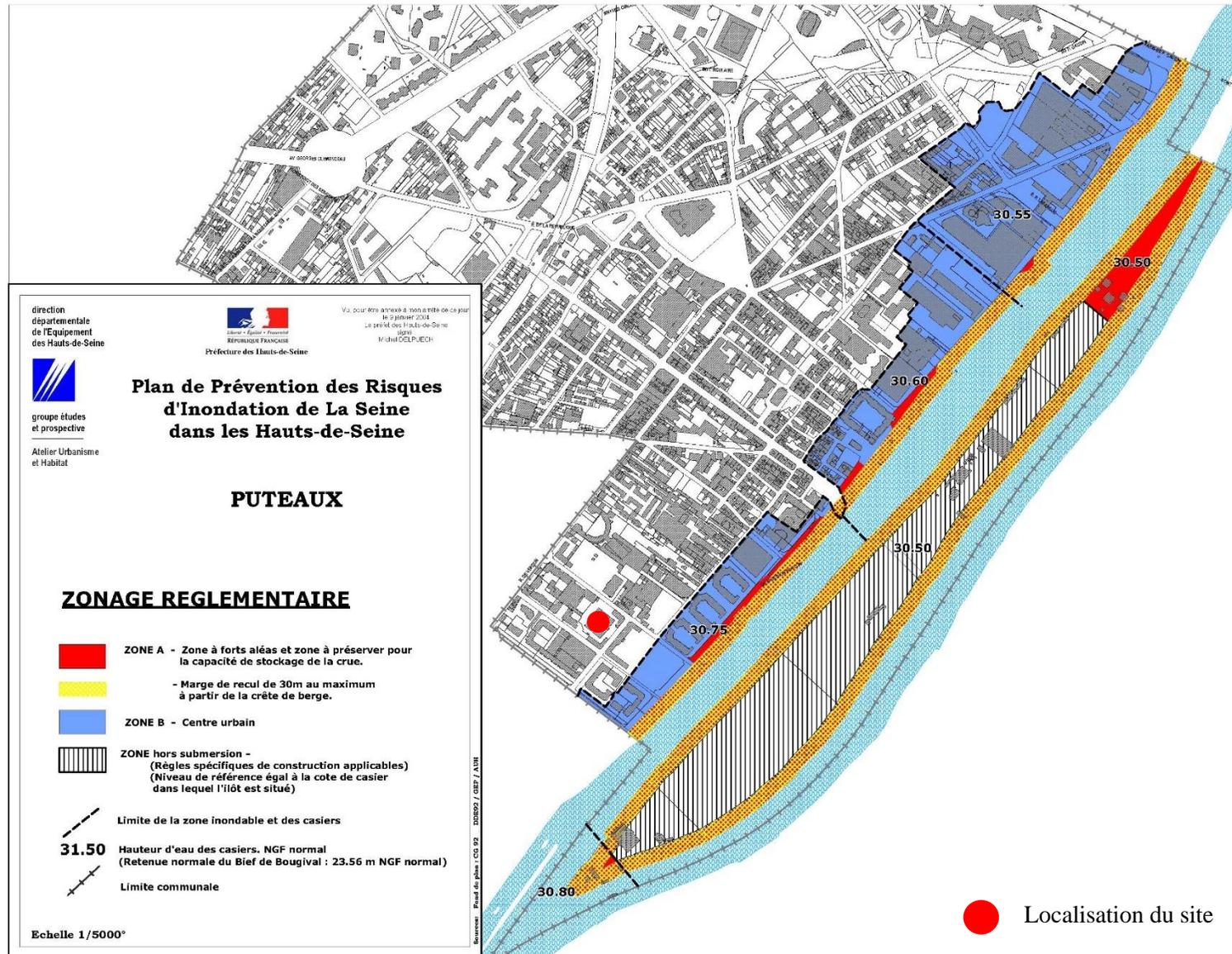
Annexe 8

Annexe 8 : Situation vis-à-vis des zones humides



Annexe 9

Annexe 9.1 : Situation vis-à-vis du PPRI



Annexe 9.2 : Situation vis-à-vis du risque retrait/gonflement des argiles

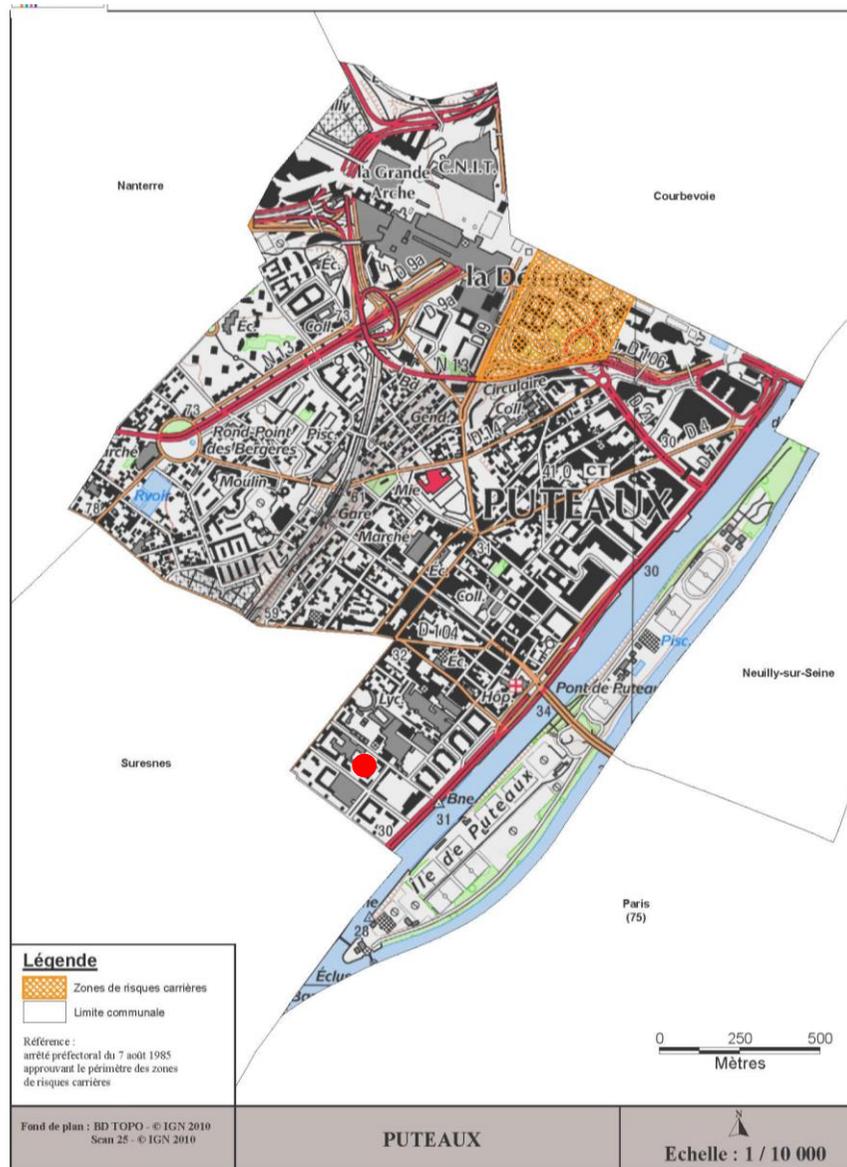


Source : DRIEE IdF (Carmen)

● Localisation du site

Annexe 9.3 : Situation vis-à-vis du périmètre des zones de risque carrières

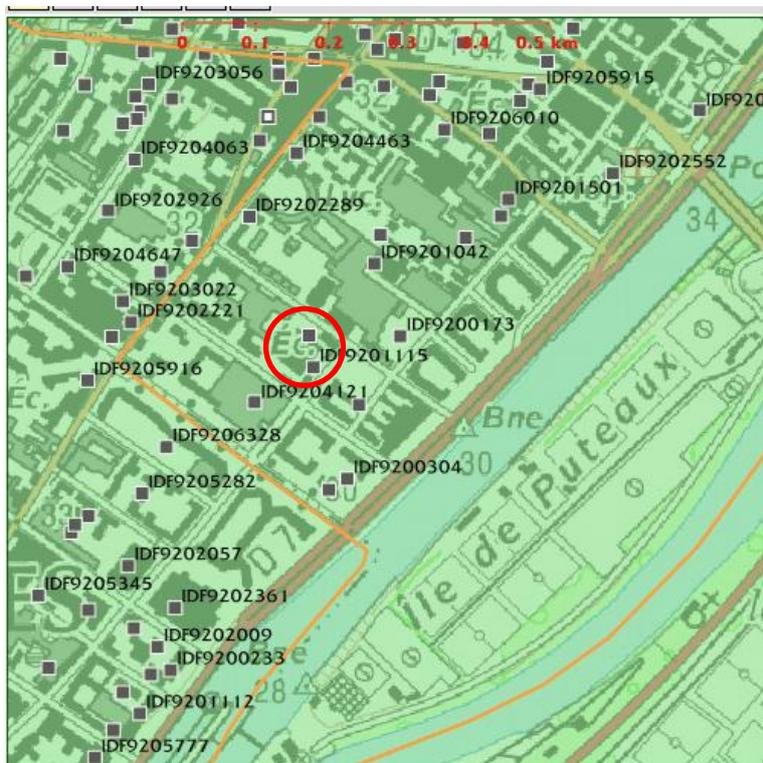
● Localisation du site



Source : DRIEA IdF

Annexe 10

Annexe 10.1 : Inventaire BASIAS



Les 2 sites BASIAS recensés sur l'emprise du terrain d'étude sont les suivants :

- Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : Olle (Imprimerie)

Etat de connaissance : Inventorié

Etat d'occupation du site : Ne sait pas

Date première activité : 01/01/1948

Activité(s) : Imprimerie et services annexes (y compris relieur, photogravure...)

Visite du site : Non

- Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : Houghton (Sté des Produits)

Etat de connaissance : Inventorié

Etat d'occupation du site : Activité terminée

Date première activité : 09/10/1929

Date dernière activité : 30/08/2005

Activité(s) : - Chaudronnerie, tonnellerie

- Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...

- Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)

- Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

- Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres

- Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)

Visite du site : Non

Source : BRGM

Annexe 10.2 : Synthèse du Plan de Gestion

Au regard de l'ensemble des investigations réalisées, il peut être retenu les impacts suivants :

Dans les sols :

- des remblais présentant des anomalies diffuses en métaux, en teneurs supérieures au fond géochimique local des sols franciliens ;

- au Nord-Est du site, une zone d'impacts importants en hydrocarbures C10-C40, située dans les sols

en surface et au-delà de 3 m/sol.

- à l'angle Sud du bâtiment central, une zone est localement impactée aux hydrocarbures C10-C40 en

profondeur.

- De faibles anomalies en composés chlorés (jusqu'à 8,4 mg/kg de COHV) sont réparties principalement

dans les remblais autour du bâtiment principal, sans délimitation précise ;

- des impacts ponctuels en composés organiques (HCT, PCB).

Les eaux souterraines sont recoupée vers 7 m/sol en avril 2020 (24,5 mNGF), et ne présentent pas

d'anomalies significatives.

Dans les gaz du sol :

- au Nord-Est du site, une zone impactée en hydrocarbures volatils ;

- les impacts en composés chlorés (COHV) sont répartis principalement à l'angle Nord du bâtiment

central, et au Sud-Est du bâtiment central.

Au regard des résultats des investigations, il a été caractérisé des zones de pollution concentrées :

- 3 zones de sols impactés en hydrocarbures (zones Sol 1a, 1b, 2)

- 1 zones de gaz du sol impactés en hydrocarbures (zone Gaz 1)

- 2 zones de gaz du sol impactés en composés chlorés (zone Gaz 2 et 3)

SOLER ENVIRONNEMENT

Les terres excavées seront évacuées selon la réglementation en vigueur vers les filières adaptées.

Le plan de gestion n'a pas été intégré dans son intégralité pour ne pas surcharger le présent dossier mais est à disposition de l'Autorité Environnementale sur demande.

Annexe 11

Annexe 11 : Perspective – Vue Ampère/Pressensé Existant



Vue Ampère/Pressensé Projet



Vue Volta Existant



Vue Volta Projet



Vue Volta/Ampère Existant



Vue Volta/Ampère Projet

